

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 novembre 2022
Convocation du : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EFS RHONE-ALPES TRIATHLON dans le cadre du trail de la Côtière du 22 octobre 2022

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovic, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Sophie Gaguin a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Curtet

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'EFS Rhône-Alpes Triathlon a organisé le trail de la Côtière le samedi 22 octobre 2022.

Afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation, l'EFS Rhône-Alpes triathlon a sollicité, par courrier (demande de subvention) du 14.08.2022, une subvention exceptionnelle auprès de la Commune, dont le montant s'élève à 800 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'EFS Rhône-Alpes Triathlon pour compenser les frais occasionnés lors de cette manifestation. (Pour rappel le montant de la subvention allouée de 2016 à 2021, sauf en 2020, était de 800 €).

Le Conseil Municipal,
Où les explications du rapporteur,

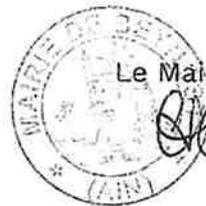
Après avoir pris connaissance du dossier,

A L'UNANIMITE

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'EFS Rhône-Alpes triathlon pour l'organisation du trail de la Côtière du 22 octobre 2022.

Cette somme sera mandatée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

 Le Maire,


Caroline TERRIER